



## Assemblée générale

Distr.: Limitée  
20 février 2007

Français  
Original: Anglais

---

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique**  
Sous-Comité scientifique et technique  
Quarante-quatrième session  
Vienne, 12- 23 février 2007  
Point 8 de l'ordre du jour  
**Utilisation de sources d'énergie  
nucléaires dans l'espace**

### **Rapport du Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace**

1. À sa 662<sup>e</sup> séance, le 14 février 2007, le Sous-Comité scientifique et technique a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, présidé par Sam A. Harbison (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).
2. À la 1<sup>re</sup> séance du Groupe de travail, le 15 février, le Président a rappelé les tâches qui incombait au Groupe, conformément au plan de travail pluriannuel en vue de l'élaboration d'un cadre international technique d'objectifs et de recommandations pour la sûreté des applications des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, couvrant la période 2003-2007, qui avait été approuvé par le Sous-Comité scientifique et technique à sa quarantième session (A/AC.105/804, annexe III) et modifié par lui à sa quarante-deuxième session (A/AC.105/848, annexe III). Le Groupe de travail a informé le Sous-Comité des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du plan de travail pour la période 2003-2007.
3. Conformément au plan de travail pluriannuel, le Groupe de travail devait, à la quarante-quatrième session du Sous-Comité, s'acquitter des tâches suivantes:
  - a) Établir le rapport final et recommander au Sous-Comité scientifique et technique une formule en vue de l'établissement du cadre international;
  - b) Si le Sous-Comité scientifique et technique jugeait la formule acceptable, élaborer un nouveau plan de travail pour la mettre en œuvre;
  - c) Si la formule impliquait de nouvelles activités conjointes avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), engager dès que possible des discussions avec l'Agence pour les mettre en œuvre.



4. Se fondant sur le document A/AC.105/C.1/L.289, le Groupe de travail a mis à jour, achevé et adopté le rapport qu'il avait rédigé au cours de ses activités intersessions de 2006, sous le titre "Élaboration d'un cadre international technique d'objectifs et de recommandations pour la sûreté des applications prévues et actuellement prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace". Le Groupe de travail a adopté le rapport final, qui porte la cote A/AC.105/C.1/2007/CRP.16, en ayant recours aux services d'interprétation. Il a prié le Secrétariat de mettre ce rapport à la disposition des États membres, sous la cote A/AC.105/C.1/L.289/Rev.1, rapidement après la quarante-quatrième session du Sous-Comité.

5. Le Groupe de travail a recommandé au Sous-Comité de mettre en place, en vue de l'élaboration et de la publication du cadre pour la sûreté des applications des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, un partenariat avec l'AIEA, au moyen d'un groupe d'experts commun composé de représentants du Sous-Comité et de l'AIEA.

6. Aux fins de la collaboration entre le Sous-Comité et l'AIEA concernant l'établissement d'un cadre pour la sûreté des applications des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, le Groupe de travail a recommandé le nouveau plan de travail pluriannuel ci-après:

Année 2007:

Adoption d'un calendrier des travaux et établissement d'un projet de profil de préparation de document pour examen et approbation par l'AIEA et le Sous-Comité; résolution des conflits éventuels entre le plan de travail du Sous-Comité et le profil définitif de préparation de document de l'AIEA; et organisation de réunions de rédaction et de consultation;

Année 2008:

Tenue de réunions de rédaction et de consultation; examen de l'état d'avancement du projet de cadre et confirmation de la version finale du plan de travail avec le Sous-Comité; et établissement du projet de cadre pour examen par le Sous-Comité et l'AIEA;

Année 2009:

Examen du projet de cadre par le Sous-Comité; tenue de réunions de rédaction et de consultation en vue de réviser le projet de cadre sur la base des commentaires reçus des États membres du Sous-Comité et de l'AIEA, et des autres entités qui sont représentées à leurs sessions; et établissement du cadre final;

Année 2010:

Examen et adoption du cadre final par le Sous-Comité et l'AIEA; et publication du cadre.

7. On trouvera à l'annexe I du document A/AC.105/C.1/2007/CRP.16 un calendrier indicatif des activités du groupe d'experts commun et des activités liées du Sous-Comité et de l'AIEA.

8. Le Groupe de travail a prié le Secrétariat d'inviter les États membres et les observateurs permanents à participer au groupe d'experts commun devant être créé par le Sous-Comité et l'AIEA. À la quarante-quatrième session du Sous-Comité, les États membres et observateurs permanents ci-après ont fait savoir qu'ils

participeraient à ces travaux conjoints: Allemagne, Argentine, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Iran (République islamique d'), Nigéria, Royaume-Uni et Agence spatiale européenne (ESA).

9. En vue d'asseoir les relations de travail entre le Sous-Comité et l'AIEA, le Groupe de travail a prié le Secrétariat de communiquer à l'AIEA son rapport final, qui sera publié sous la cote A/AC.105/C.1/L.289/Rev.1, et d'inviter l'AIEA à se faire représenter dans le groupe d'experts commun.

10. Le Groupe de travail est convenu que le groupe d'experts commun mènerait ses travaux au moyen de l'échange électronique d'informations, ainsi qu'en tenant des réunions de rédaction et de consultation, qui auraient lieu à Vienne. Des rapports sur l'état d'avancement des travaux du groupe d'experts commun et les résultats obtenus seront communiqués au Sous-Comité dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Il est également convenu que les États membres et les observateurs permanents financeraient la participation de leurs experts, y compris la prestation de services d'interprétation, si nécessaire.

11. Le Groupe de travail a arrêté, pour l'année 2007, le calendrier provisoire ci-après pour les réunions du groupe d'experts commun:

9 et 10 mai 2007

18-20 juin 2007

23-25 octobre 2007

Il a aussi décidé que tous les participants au groupe d'experts commun seraient informés de la nécessité de tenir ces réunions (certaines ou toutes) et de leur date précise par l'intermédiaire du Secrétariat.

12. À sa [5<sup>e</sup>] séance, le [22] février, Groupe de travail a adopté le présent rapport.